Archives parlementaires

Annonce de dons patriotiques de la part de la commune du Grand-Andely, qui félicite la Convention pour ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de dons patriotiques de la part de la commune du Grand-Andely, qui félicite la Convention pour ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 136;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35714_t2_0136_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

15

La commune du Grand-Andely fait don à la nation de 32 marcs 7 onces 4 gros d'argenterie, devenue inutile à des républicains. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le vaisseau de l'Etat soit entré au port (1). **Mention honorable** (2).

[*Le Grand Andely, s.d.*] (3)

« Mandataires du Peuple,

Les citoyens de la Commune du Grand Andely, animés du plus pur patriotisme s'empressent d'offrir à la patrie les métaux qui avaient été commandés et travaillés pour flatter l'orgueil et la vanité.

Cette offrande consiste en 32 marcs 7 onces 4 gros d'argenterie devenue inutile à des Républicains.

La commune du Grand Andely concourera par tous les moyens à l'affermissement de la République, aux succès de ses armes et à l'anéantissement des tyrans coalisés contre nous.

Le bon ordre, le maintien des loix, l'obéissance aux corps constitués; voilà nos principes, la liberté et l'égalité, voilà nos dieux! et la Raison est notre guide.

Incorruptibles Montagnards! nous vous invitons de rester à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de l'Etat, agité depuis longtems par la tempête, soit arrivé au port: bientôt il y entrera triomphant. Déjà la rebelle Toulon est à nous, et les traîtres qu'elle renfermoit ont, ou fui, ou sont tombés sous les coups des intrépides défenseurs de la Liberté.

Représentans, nous jurons au nom de nos concitoyens de former un rempart de nos corps pour la sûreté de vos jours et l'accomplissement de vos impérissables travaux ».

Les commissaires nommés par la commune du Grand Andely.

J.M. GRIMOULT, DESFRESCHER, HEBERT, BAUDART.

[*Sect. de la Raison, d'Andely, 13 niv. II*] (4)

« Citoyens Représentans,

Vous avez reçu le 29 brumaire, à votre barre un pétitionnaire de la section de la Raison (ci-devant St. Sauveur du Petit-Andely) (5), il déposa dans votre sein un don patriotique consistant: 1°) un calice avec sa patène en argent, 2°) quatre couverts et quatre petites cuillères argent, 3°) quinze paires de boucles petites et cassées argent, 4°) une plaque bedeau argent, 5°) des petits morceaux d'argent, tels que boutons cassés, bagues cassées etc., environ une pleine main, 6°) un cœur en or, un cachet en or, un dé en or, des petites boucles d'oreille en or, une bague avec un [...], 7°) cinq pièces d'argent dont quatre de la largeur de 6 l. et une d'une pièce de 30 s., 8°) en argent, monnoie, écus et petites pièces, 273 l., 9°) en assignats, 15 l. 5 s.

Depuis cette époque, des citoyens animés du même zèle sont venus apporter leur offrande après le départ du commissaire nommé par la Société populaire de la dite section. Elle a profité de mon voyage à Paris pour vous présenter: 1°) un marc deux onces, différentes pièces d'argenterie, 2°) argent monnoie, 11 l. 5 s., 3°) en assignats, 29 l. 5 s.

La Société vous prie d'insérer au Bulletin, ces dons, offerts par de vrais Républicains; le premier don ne l'ayant pas été ».

BAUDART *(vice-présid.)*.

(1) *P.V.*, XXIX, 83.
(2) *B^in*, 21 niv. (2^e suppl^t).
(3) (4) C 288, pl. 872, p. 40, 41.
(5) *Arch. parl.*, LXXIX, 440, 28 et non 29 brum.

16

Les sans-culottes de la commune de Poissy, nouvellement réunis en Société populaire, expriment leur adhésion à tous les événemens, à toutes les mesures, ainsi qu'au mode de gouvernement révolutionnaire. Ils invitent la Convention à tenir ferme à son poste jusqu'à l'entier affermissement de la Constitution, et font don à la patrie de 152 liv. 5 s., et de 12 onces 7 gros d'argent d'église (1). **Mention honorable** (2).

[*Poissy, s.d.*] (3)

« Citoyens Représentans,

Des entraves purement locales ont pendant longtems mis opposition au désir qu'ont toujours eu tous les bons citoyens de Poissy, de se réunir en Société populaire. Cette réunion s'effectua enfin le 17 frimaire. La Société composée de francs sans-culottes saisit avidemment les premiers instants où elle est assurée de sa bonne organisation pour présenter à la Convention nationale le tribut de sa reconnaissance et déposer dans son sein la profession de foi patriotique de chacun de ses membres.

Nous déclarons que nous avons toujours adhéré et adhérons fortement à tous les évènements et actes révolutionnaires qui ont eu lieu, et surtout aux journées des 20 juin, 10 août, 31 mai et à toutes les mesures énergiques qu'a prises la Convention nationale et notamment à la destruction du tyran et de ses infâmes suppots.

Nous approuvons très particulièrement l'établissement du gouvernement révolutionnaire provisoire et la déclaration récente de la Convention nationale, portant qu'elle ne cessera de poursuivre avec toute la sévérité des loix révolutionnaires, tous les ennemis de la République sous quelques couleurs qu'ils veuillent se déguiser, et en cela, nous ferons pour la seconder, tous les efforts de vrais républicains qui savent beaucoup mieux s'exprimer par des actions utiles à la patrie que par des phrases superbes.

Citoyens Représentans,

Vous verrez avec satisfaction par les procès-verbaux des séances de notre société que la fête de la raison que nous avions arrêté d'exécuter le premier décadi de nivôse, a électrisé toutes les âmes des citoyens de cette commune; aussitôt les autorités constituées se sont réu-

(1) *P.V.*, XXIX, 83.
(2) *B^in*, 21 niv. (2^e suppl^t).
(3) C 288, pl. 872, p. 34.

Persée creative commons